

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**M A I R I E
D E
S E R R A V A L**

Le trois avril deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Résultats des votes : pour 11 contre 0 abstention 0

Présents : Pascal CHEVALLEREAU, Stéphane GUYONNAUD, Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean-Marc JONO, Nathalie MASSART, Julien MICHEL, Sarah PAILLOT, Philippe MOLON, Sylvain SOBOTA, Stéphane TISSOT.

Absents : Chrystel DEMIZIEUX, Yann HARDY, Philippe ROISINE.

Chrystel DEMIZIEUX a donné pouvoir à Stéphane TISSOT

Julien MICHEL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL. DEL_04142024.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération DEL_10442023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 du Budget Principal ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	713 502,45	700 762,73	1 414 265,18
	Recettes réalisées (1)	B	819 807,70	1 269 815,60	2 089 623,30
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	636 774,34	853 478,29	1 490 252,63
	Dépenses réalisées (1)	E	662 206,87	1 067 715,41	1 729 922,28
	Restes à réaliser	F	1 656,00	0,00	1 656,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	157 600,83	202 100,19	359 701,02
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	31 245,31	160 000,00	191 245,31
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	188 846,14	362 100,19	550 946,33
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-1 656,00	0,00	-1 656,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	187 190,14	362 100,19	549 290,33

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 du Budget Principal ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le trois avril deux mille vingt-quatre,

Le Maire,
Philippe ROISINE



Le Secrétaire de séance,
Julien MICHEL

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa télétransmission en Préfecture le 26/04/2024
- de sa publication le 26/04/2024
Le Maire,
Philippe ROISINE.



ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Pour 11
 Contre 0
 Abstentions 0

Présenté par le Maire

A Serraval, le 03/04/2024
Le Maire



Date de convocation : 21/03/2024

Délibéré par le Conseil Municipal

réuni en session ordinaire

A Serraval, le 03/04/2024
le Conseil Municipal

CHEVALLEREAU Pascal	
DEMIZIEUX Chrystel <i>a donné pouvoir à Stéphane TISSOT</i>	
GUYONNAUD Stéphane	
HARDY Yann <i>absent</i>	
HUDRY-CLERGEON Vincent	
JONO Jean-Marc	
MASSART Nathalie	
MICHEL Julien	
MOLON Philippe	
PAILLOT Sarah	
SOBOTA Sylvain	
TISSOT Stéphane	

Certifié exécutoire par le Maire
et de la publication, le

, compte tenu de la transmission en préfecture, le

A Serraval, le 03/04/2024

